

Solutions Séniors

Contexte :

Depuis le 1^{er} Janvier 2010, es entreprises publiques ou privées de plus de 50 salariés doivent mettre en place **un accord ou plan d'action sur l'emploi des séniors**, sous peine de pénalités financières.

Le plan d'action doit comporter **des actions de maintien dans l'emploi** des salariés de plus de 55 ans et de **recrutement** de salariés de plus de 50 ans, devant porter **sur au moins 3 de ces domaines** :

- *Recruter des salariés de plus de 50 ans*
- *Prévoir l'évolution des carrières*
- *Améliorer les conditions de travail et prévenir les conditions de pénibilité*
- *Développer les compétences, les qualifications et favoriser l'accès à la formation*
- *Aménager les fins de carrière et assurer les transitions entre activité et retraite*
- *Transmettre les savoirs, les compétences et développer le tutorat*

LE CIBC ARTOIS TERNOIS, vous propose de vous accompagner dans la mise en place de votre plan d'action :

- Vous aider à **recruter et intégrer** vos collaborateurs (*analyse de postes, évaluation des aptitudes du candidat...*)
- **Développer la mobilité professionnelle** ou en redynamisant la carrière de vos salariés séniors (*Bilan mi-carrière, entretien professionnel*)
- Accompagner vos salariés dans leur **repositionnement professionnel** (*bilan maintien dans l'emploi, diagnostic médical*)
- **Valoriser les compétences** de vos salariés tout en respectant la stratégie de votre entreprise (*aide au plan de formation, conseil en VAE*)
- **Evaluer le potentiel d'évolution** et les possibilités de **reconversion** de vos salariés (*Bilan de Compétences*).
- **Optimiser la transmission des compétences** de vos collaborateurs (*référentiel métier, bilan de compétences*).

→ *Entreprises ou salariés*

Contactez-nous pour un devis ou une information personnalisée